



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993 poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2020-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ARBRES ET PISCINES)

Je, M^e Patrice de Repentigny, greffier de la Ville de Saint-Rémi certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro V654-2020-10 est de six mille cinq cent trente-sept (6 537);
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de six cent soixante-cinq (665);
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare

- X que le règlement V654-2020-10 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 octobre 2020

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier